

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191202-014****du 02 décembre 2019****n°014****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATIONNombre de membres en exercice : 25PRESENTS ( 22 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIONDPOUVOIRS ( 3 ) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN  
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.ABELINEXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance :Christine PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK****OBJET : Subvention soutien aux projets "Initiatives Jeunes"**

*Grand Châtellerault soutient les jeunes, à travers le dispositif "initiatives jeunes" dans la réalisation de leur projet, culturel, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide consiste en l'attribution d'une aide financière versée aux jeunes ou à une association support du projet et / ou d'une aide technique en soutien à un premier projet, d'initiative individuelle ou collective en autonomie ou d'initiative collective en association, et se concrétise par l'attribution d'une bourse.*

*Chaque projet retenu devra faire l'objet d'une restitution par le biais d'un support audio, vidéo, photo ou autre à visée pédagogique, à destination du public mais aussi de toute structure définie initialement dans le projet ou qui en exprime le souhait : écoles, collèges, lycées, points « jeunes », maisons de quartier dans le territoire de Grand Châtellerault .*

*A ce titre, un dossier a été déposé :*

*« AZ Vidéo » est un projet porté par 2 jeunes issus du territoire et passionnés de vidéo, Zine-Abidine Zeghlache et Abderahmane Hamidi.*

*Zine-Abidine, 19 ans, actuellement en BTS Manager Commercial Opérationnel, affectionne particulièrement la vidéo et souhaite s'orienter dans les prochains mois vers le monde du web marketing e-sport en utilisant ses compétences autour de l'image. Quant à Abderahmane, 21 ans, il a découvert la vidéo lors de son service civique au « 4 » et au cours des différents projets menés en collaboration avec José Bourdon, technicien vidéo de la structure.*

*Ces deux amis d'enfance ont créé leur association "AZ Production" afin d'accompagner les projets artistiques, culturels et sportifs du territoire. À l'aide d'une caméra, Panasonic GH5, qu'ils ont cofinancée après des mois d'économie, ces 2 jeunes ont réalisé 7 clips musicaux pour des amis musiciens du territoire. Ces clips totalisent actuellement, 73 000 vues sur Youtube. Ils ont accompagné des associations du territoire en couvrant des interviews, des rencontres sportives, ou encore des inaugurations, toujours dans l'objectif d'améliorer leurs compétences et de rendre service au tissu associatif local.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191202-014****du 02 décembre 2019****n°014****page 2/2**

*L'association « AZ Production » a pour but de mettre en lumière les projets du territoire mais souhaite à l'avenir mettre en place des projets événementiels culturels et axés sur l'accompagnement de productions artistiques.*

*Après 5 mois d'activité, l'association sollicite la Bourse initiatives Jeunes afin d'acheter du matériel supplémentaire et plus performant.*

*L'Association « AZ Production » réalisera son projet avec un budget global de 3 749€. Elle sollicite une subvention de 600€.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'arrêté 2017\_SPC-34 du 17 mai 2017 relatifs aux statuts de Grand Châtellerault,

**VU** l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°21 du bureau du 14 septembre 2015 relative au nouveau règlement du dispositif « initiatives-jeunes »,

**CONSIDERANT** l'intérêt local du dispositif « Initiatives Jeunes » et des projets de jeunes Châtelleraudais,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leurs projets dans le cadre de ce dispositif,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission du 13 novembre 2019 relative au projet porté par l'association "AZ Production"

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association "AZ Production" la somme de 600 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention y afférente.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 422.1 / 6574 / 5370

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER